



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Orléans, le 18 décembre 2015

# I N F O R M A T I O N

## Renouvellement du mot de passe TELEPAC



A partir du 18 décembre 2015, tous les agriculteurs qui se connecteront à TELEPAC seront invités par le système à changer leur mot de passe. La durée de vie du nouveau mot de passe sera de six mois.

Les règles à observer pour la constitution du nouveau mot de passe sont les suivantes :

- Il doit comporter au moins huit caractères,
- Il doit contenir au moins trois parmi les quatre catégories suivantes : lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres, caractères spéciaux,
- Il doit être différent des cinq derniers mots de passe utilisés pour le numéro pacage considéré.

Rappel : le mot de passe est choisi par l'agriculteur et n'est pas connu de la DDT. Il ne doit pas être confondu avec le code télépac, reçu annuellement par l'agriculteur et qui lui permet de re-créeer son compte en cas de perte de son mot de passe.

***Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Loiret – Christine MERCERON au 02.38.52.46.97 ou Dominique MARINOT au 02.38.52.47.01.***